
REUNION DU 8 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le huit du mois de Juin,
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de *Mme DELONG*, Maire

PRESENTS : ARNAUD N, DA ROS B, DUBRANA S, LABIT D, LUDDECKE M, MERINO M, PALARUELLO K, ROUSSEAU Y;
SUDREAU H, TREJAUT K,
SECRETAIRE DE SEANCE: Yves ROUSSEAU

DIAGNOSTIC ARCHITECTE

Madame le Maire donne lecture des deux courriers de deux architectes contactés pour établir un diagnostic architectural et diagnostic d'accessibilité. Après discussion le conseil municipal décide d'entendre Monsieur BILLA et Monsieur MOGENDORF pour comparer leurs prestations.

DEVIS PORTAIL

Le devis de Monsieur MARTINEAU pour la réfection et la réalisation d'un portail aux logements paraît onéreux aux élus, Hervé SUDREAU est chargé de revoir ce devis avec Monsieur MARTINEAU et un autre artisan.

DELIBERATIONS

3 délibérations sont adoptées à l'unanimité suite à la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de la Communauté de Communes des Côteaux Macariens.

1ère – Participation des communes au prorata des habitants pour le PLUI

2^{ème} – « Maison du Tamon » ALSH Saint-Pierre d'Aurillac, diminution de l'attribution de compensation de la commune de Saint-Pierre d'Aurillac de 667 € par an.

3^{ème} – Avis défavorable sur la révision des attributions de compensation.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI APRES-MIDI

Après un exposé de Madame DUBRANA, sur le Décret du 3/11/2014 pour le passage en accueil périscolaire du mercredi après-midi, cette modification entraînerait une dépense importante pour les communes du RPI, si elles devaient organiser cette demi-journée.

Une délibération est adoptée à l'unanimité pour que l'accueil périscolaire du mercredi après-midi soit une compétence de la C.D.C.

DEMANDE TENNIS

La Raquette des Côteaux propose à la commune d'offrir une coupe lors de son tournoi. Une coupe sera achetée.

SECURITE ROUTIERE

A la suite d'une rencontre avec Monsieur SOULÉ du Centre Routier Départemental, la commune peut repeindre les passages piétons à condition de les signaler par des panneaux et d'avoir l'autorisation du service.

Madame le Maire présente un devis de 1406,86 € TTC de la société « SERI » qui comprend la signalisation et la peinture. Ce devis est accepté à l'unanimité.

DEMANDE ASSOCIATION DETENTE ET DANSE

Une demande de DETENTE ET DANSE pour occuper la salle des fêtes le lundi de 18 h à 21 h 15 a été adressée à la mairie, le conseil municipal accepte.

Madame TREJAUT informe le Conseil que l'assemblée générale de cette association aura lieu le vendredi 26 Juin 2015 à 19 h 15. Les activités de CAP 33 avec la C.D.C se dérouleront à partir du 6 Juillet 2015.

DEMANDE AGENT TECHNIQUE

Denis BORD agent de la commune demande d'effectuer les horaires suivants : lundi et vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h à 12 h. Le Conseil donne un avis favorable, la demi-heure de pause ne rentrera pas dans son temps de travail.

ACHAT LAVEUSE

La société HELA a effectué une démonstration de lavage du sol de la salle des fêtes. Les élus présents ont pu constater les performances de cet appareil. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à Madame le Maire pour signer le devis de 1.818,94 € H.T.

PADD du SCOT

Mesdames DUBRANA et DELONG ont assisté à une réunion de présentation du PADD du SCOT dont les données seront prises en compte pour le PLUI. Un document est disponible pour les élus.

COMMUNICATION

L'arborescence du site internet a été communiqué à Monsieur MALARTIC chargé de créer le site internet de la Commune, le nom du site est saintandreudubois.fr

DIVERS

La mairie achètera une boîte aux lettres pour le nouveau logement.

Date du prochain conseil d'école le 16 Juin 2015.

Fête du Sport : le 5 Septembre 2015 au Pôle Sportif de la C.D.C

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 45